



L'HISTOIRE DES ARTS

SON ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE

&

SON ÉVALUATION

POUR LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

L'Histoire Des Arts au collège s'inscrit dans un cadre défini par plusieurs textes officiels:

- Bulletin Officiel de l'Education Nationale BOEN n° 32 du 28/08/08
Arrêté d'organisation de l'enseignement d'histoire des arts.
- Arrêté du 09/07/2009 modifiant l'arrêté du 18/08/1999
relatif aux modalités d'attribution du Diplôme national du brevet (DNB)
- Note de service du 13/07/2009
relative à l'évaluation de l'histoire des arts pour le DNB

C'est un enseignement de **culture artistique partagée**

- **porté par tous les enseignants**, inclus dans les programmes **de toutes les disciplines**
- **qui concerne tous les élèves**
- **qui concerne tous les arts** (visuels, du son,....).
- **qui s'appuie sur la rencontre avec des oeuvres d'art**
- **qui favorise les liens entre connaissance et sensibilité**
- **qui ne se substitue pas aux autres enseignements**
- **qui s'inscrit dans le socle commun** de connaissances et de compétences

Année 2009-10 : Enseignement obligatoire à tous niveaux du collège & en 3^e de lycée prof.

Année 2010-11 : Evaluation au DNB obligatoire

LES OBJECTIFS & ACQUIS ATTENDUS

- développer la curiosité, favoriser la créativité
- aider à la construction d'une culture personnelle
- informer sur les métiers liés aux arts

1/ des connaissances liées à l'art

- des notions sur les langages & les techniques
- un vocabulaire spécifique
- une connaissance précise des œuvres
- des repères concernant les arts en histoire-géographie

2/ des capacités liées à l'art

- situer des œuvres...
- identifier des éléments constitutifs...
- discerner des critères subjectifs et objectifs
- comparer des œuvres
- pratiquer des lieux de culture
- réaliser des projets artistiques

3/ des attitudes liées à l'art

- créativité et curiosité
- concentration, esprit d'initiative
- ouverture d'esprit

LES TROIS PILIERS pour enseigner l'histoire des arts

1 les périodes historiques



6 ^{ème}	de l'antiquité au IX ^{ème} siècle
5 ^{ème}	du IX ^{ème} siècle à la fin du XVII ^{ème} siècle
4 ^{ème}	les XVIII ^{ème} siècle et XIX ^{ème} siècle
3 ^{ème}	le XX ^{ème} siècle et notre époque

3/les listes de thématiques



Arts, créations, culture
Arts, espace, temps
Arts, états et pouvoir
Arts, mythes et religions
Arts, techniques, expressions
Arts, ruptures continuités

2 les six grands domaines



Les "arts de l'espace"
Les "arts du langage"
Les "arts du quotidien"
Les "arts du son"
Les "arts du spectacle vivant"
Les "arts du visuel"

L'ÉPREUVE d'histoire des arts au DNB

Les modalités d'évaluation au DNB sont définies par les équipes pédagogiques.

Épreuve orale:	de 15' organisée au collège durant le temps scolaire, au moment jugé opportun.
Examineurs :	2 professeurs associés à l'enseignement d'HDA , dont 1 d'histoire, d'arts plastiques ou d'éducation musicale .
Modalités :	candidats interrogés individuellement ou par groupe de deux.
Entretien:	Portant sur tout objet d'étude de l'année ou sur une réalisation (individuelle ou collective effectuée en classe .
Notation	Note, individuelle, sur 20 (coeff. 2) <i>(attention, lors de la session 2010, seuls les points au dessus de 10 comptaient)</i>

Capacités vérifiées : Connaissances en relation avec les thématiques étudiées

- **Situer les œuvres dans le temps et dans l'espace** repères historiques, géographiques et culturels
- **Identifier les éléments constitutifs du document** formes, techniques, significations, usages...
- **utiliser un vocabulaire adapté** vocabulaire général et spécifique
- **Discerner entre critères subjectifs et objectifs** ce que je ressens/pense et ce que j'ai appris
(soit distinguer le sensible de la connaissance)
- **Effectuer des rapprochements entre des œuvres** connaissance d'œuvres diverses

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale **BOEN n° 41 du 10/11/2011**
réforme sensiblement l'enseignement et l'organisation de l'épreuve d'HDA
à partir de la rentrée 2012